

LE NUMERO 15 CENTIMES

LE NUMERO 15 CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

Le Chômage

Il faut que l'assurance sociale délivre l'ouvrier des incertitudes du lendemain

Sollicité par la chambre syndicale des ouvriers des Transports de faire un causerie sur le chômage, je commence...

Déjà, en 1883, J.-B. Godin, s'inspirant des bienfaits du coopératisme, développait au Parlement une thèse basée sur le principe de la Mutualité Nationale...

Ces quelques citations sont pour nous un enseignement. Elles justifient nos craintes à l'égard de ceux qui devraient nous aider à la formation d'un organisme destiné à tirer de la misère les chômeurs involontaires.

Lors de la demande d'intervention des Pouvoirs publics en faveur des chômeurs, M. Isaac, représentant du district de la soie, déclara : « Le remède au chômage, c'est l'épargne individuelle; si un homme souffre du chômage, c'est en lui-même qu'il doit trouver le remède ».

L'intervention des patrons en tant que « patrons » de la finance, ne serait que toute naturelle, en ce sens qu'ils dirigent l'industrie dont ils retirent tous les bénéfices. A ce titre, ils doivent assurer à l'ouvrier la sécurité du lendemain.

Adversaire de l'organisation qui veut que l'ouvrier tende la main et implore la pitié, le suis partisan des moyens pouvant sauvegarder et son indépendance et sa dignité.

Ch. SAINT-VENANT, Député du Nord. Les Albanais ne sont pas difficiles. L'ESPERANTO EN ROSSIE.

ON VA DISTRIBUER

fascicules de mobilisation

Cela va mettre fin à ces mesures transitoires

Paris, 9 mai. — A partir du 10 mai, et dans tout le courant du mois, aura lieu la distribution de fascicules de mobilisation aux hommes de complément, en commençant par les classes les plus jeunes.

Le général Gallieni maréchal de France

CETTE DIGNITE LUI EST CONFEREE A TITRE POSTHUME

Paris, 9 mai. — Le président de la République vient de signer un décret conférant à titre posthume, la dignité de maréchal de France au général Gallieni.

Qui héritera des 3 millions du fou?

SA SEUR OU LE ROI D'ESPAGNE?

Toulouse, 9 mai. — Aujourd'hui, devant la Cour d'appel de Toulouse, un procès commencé avant la guerre et qui fut interrompu par les hostilités.

Immense incendie à Lyon

EN DETRUISANT DES MAGASINS MILITAIRES, LE FEU A FAIT QUARANTE MILLIONS DE DEGATS.

Lyon, 9 mai. — Un immense incendie s'est déclaré hier à Lyon. Les grands magasins militaires de l'avenue Félix-Faure sont dévastés.

Une voleuse de démobilisés

ELLE TOUCHA INDEMENT 27.000 FRANCS

Pou, 9 mai. — La femme Couderc, employée au service des carnets de poche au 18me d'infanterie, avait été arrêtée pour avoir touché 27.000 francs.

Un ex-gendarme meurtrier

IL A TUÉ SON BEAU-FRERE

Lorient, 9 mai. — A Lanester, près de Lorient, un gendarme en retraite, M. Barach Mathurin, 51 ans, encaisseur dans une banque, a tué d'un coup de revolver son beau-frère, M. Lavolée, 28 ans, mécanicien garagiste.

Il y avait de la terre dans la chicorée

ET SES FABRICANTS LA VENDEAIENT GARANTIE PURE!

Beauvais, 9 mai. — Les fabricants de chicorée Ninat et Boucimet viennent d'être condamnés par le tribunal correctionnel, à 6 mois de prison et 1.000 francs d'amende pour fausseté sur la qualité de la marchandise vendue.

L'Allemagne hésite

Son gouvernement acceptera-t-il ou non l'ultimatum des Alliés?

Berlin, 9 mai. — La crise gouvernementale n'est pas encore résolue. D'après la « Montagspost », les partis gouvernementaux se réunissent aujourd'hui pour prendre une décision définitive.

Le « Lokai Anzeiger » et la « Montagspost » sont d'accord pour déclarer que M. Mayer, refusant également aujourd'hui le poste de chancelier.

D'après la « Montagspost », on s'attend à ce que le président Ebert propose aujourd'hui à Streisemann de constituer le gouvernement.

Le « Lokai Anzeiger » déclare que, contrairement à M. Mayer, M. Streisemann sera contre l'acceptation de l'ultimatum.

Un ministère Mayer se soumettrait aux conditions

Berlin, 9 mai. — Les longues conférences qui ont eu lieu dans la journée d'hier, entre le docteur Mayer, le président Ebert et le chancelier Fehrenbach ont retenu tout particulièrement l'attention.

Le docteur Mayer est sollicité avec une insistance toute particulière en raison de sa connaissance des milieux politiques français et l'on croit que sa nomination au poste de chancelier amènerait une certaine détente.

Un appel aux Socialistes

Berlin, 9 mai. — Dans la « Welt am Montag », M. de Gerlach se prononce pour l'acceptation de l'ultimatum qui est, déclare-t-il, le moindre des maux.

Les allemands sont fous

dit Maximilien Harden

Berlin, 9 mai. — M. Maximilien Harden, au cours d'une interview accordée au correspondant du « Vorik » a déclaré : « Les Allemands sont fous de laisser passer un tel jour sans accepter l'ultimatum. Nous sommes au bord du précipice; et cependant nous hésitons à saisir la seule branche de salut qui s'offre à nous et à répondre « oui » à l'ultimatum, pour éviter l'occupation de la Ruhr. Si nous avions dit oui plus tôt, la situation actuelle en Haute-Silésie ne se serait pas produite. »

En premier lieu, il ne nous sied pas de crier à l'impérialisme français; de notre part, cette attitude est étrange, voire ridicule. Les Français veulent se relever. Ils estiment que nous leur devons des sommes d'argent immenses et le monde entier le pense avec eux.

Des partisans de l'acceptation

Berlin, 9 mai. — Dans la « Vorwaerts », M. Stampfer, ancien rédacteur en chef de ce journal, se prononce nettement pour l'acceptation. « Si, dit-il, nous ne réussissons pas à payer avec la meilleure volonté, les Alliés se rendront nettement compte de cette impossibilité. Si, au contraire, nous réussissons, ce serait une agréable surprise pour nous-mêmes. Refuser est un acte héroïque au moment du traité de Versailles, mais actuellement, ce serait une bêtise. »

Dans la « Gazette de Voss », le grand industriel allemand Friedländer, conseille instamment l'acceptation et déclare que l'ultimatum est parfaitement exécutable pour l'Allemagne.

Dans le « Berliner Tageblatt », M. Theodor Wolf conseille d'accepter. L'acceptation, écrit-il, améliorera sans doute la situation de l'Allemagne pour la Haute-Silésie. Toutefois, il serait entendu que la convention ainsi signée deviendrait caduque, si la France occupait la Ruhr sans une faite de l'Allemagne ou du gouvernement allemand, dont la preuve serait fournie irréfutablement.

L'Amérique désire voir l'Allemagne accepter

Londres, 9 mai. — Les journaux anglais publient une dépêche de Washington, disant : On apprend de sources autorisées, que le gouvernement des Etats-Unis désire que l'Allemagne accepte les conditions des Alliés. On assure qu'en conséquence, le commissaire des Etats-Unis à Berlin en a informé le gouvernement allemand.

L'Allemagne menace

Elle envoie des troupes bavaroises contre les Haut-Silésiens Polonais

On apprend que l'Orgesch bavarois serait transporté, par petits paquets, en Haute-Silésie.

A ce sujet, on dit que notre ambassadeur a fait une démarche auprès de la Wehrmacht, les partis gouvernementaux se réunissent aujourd'hui pour prendre une décision définitive.

Les alliés ont refusé l'aide de l'Allemagne

Le gouvernement français a répondu à la note allemande, en date du 6 mai, sur les troubles en Haute-Silésie. La réponse du gouvernement français proteste contre les articulations tendancieuses contenues dans la note allemande.

Il ne peut être question d'une aide quelconque à apporter par qui que ce soit, même par l'Allemagne, aux forces de police de Haute-Silésie.

Vingt mille allemands ont chassé cinq mille polonais de Kreuzbourg

Londres, 9 mai. — On mande d'Oppeln que vingt mille Allemands, sous le commandement d'officiers en civil, appuyés par un train blindé de Breslau, chargé de munitions, ont chassé cinq mille Polonais de la ville de Kreuzbourg, qui est maintenant investie par les Polonais.

Les délégués de la mission interalliée s'efforcent d'interposer leur médiation entre les Français et les Allemands. Ces derniers sont disposés à conclure une sorte d'accords et ont offert un échange de prisonniers, mais les Allemands ont refusé.

Les Français ont eu un tué et trois blessés

Londres, 9 mai. — On télégraphie de Sosnowice au « Times » : « On rapporte qu'un incident s'est produit entre les troupes françaises et la population allemande. Hier, pendant que la garnison française de Kreuzbourg quittait la ville, elle fut attaquée par des civils allemands, qui réussirent à déserter 70 hommes et à s'emparer de deux mitrailleuses. Les Français eurent un tué et trois blessés. »

Le général Le Rond sifflé par la foule

Oppeln, 9 mai. — Le général Le Rond est arrivé à Oppeln hier soir. Selon le correspondant du « Daily Express », il aurait été sifflé par la foule, qui avait envahi la gare.

Des mesures sont prises

La conférence des ambassadeurs a continué lundi matin, l'examen des mesures propres à rétablir l'ordre en Haute-Silésie et à calmer les esprits. La conférence a décidé, à ce propos, d'inviter la commission interalliée à éclairer les populations.

M. Hughes Wallace assistait à la séance. L'ambassadeur des Etats-Unis a informé la conférence que son gouvernement avait invité à reprendre sa place parmi ses collègues, comme représentant officieux des Etats-Unis.

Dans le Trentin

Rome, 9 mai. — Selon des informations publiées par l'« Idea Nazionale », la situation grave dans laquelle se trouve le Trentin, a été créée par l'attitude provocante des Allemands, ainsi que par la tolérance excessive des autorités italiennes. L'informateur du journal dit savoir de bonne source, que les Allemands tiennent cachés dans la montagne du Haut-Adige des munitions abondantes, des caissons de tranchées, des mitrailleuses et environ 200.000 fusils, mais il est persuadé que les Allemands ne bougeront pas si le gouvernement italien se montre plus énergique.

Sur la rive de l'Oder

Berlin, 9 mai. — Sur la rive de l'Oder, se forment des bandes armées allemandes en vue de commencer une action militaire contre les Polonais. Des centaines de volontaires passent la frontière et entrent sur le territoire haut-silésien.

Les mineurs travailleront mais à une condition

Sosnowice, 9 mai. — Répondant à l'appel lancé par M. Koranyi, les mineurs ont décidé de reprendre le travail. Ils n'y posent qu'une condition, c'est que le charbon extrait des mines aille en Pologne, et non en Allemagne.

Au Conseil Général du Nord

L'Assemblée réclame l'augmentation du taux des retraites ouvrières et des mesures de justice pour l'attribution des allocations militaires.

La séance d'hier après-midi contrastait par son calme continu, frisant la monotonie, avec celle de mercredi soir, orageuse et agitée.

M. Vancauwenberghie préside, avec Coux comme secrétaire. M. Régnier, secrétaire général, remplace M. le préfet.

L'indemnité de zone

Nouvelle intervention de Clément

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, CLEMENT, dont nous avons déjà signalé la semaine dernière, l'énergie plaidoyer en faveur des fonctionnaires privés de l'indemnité de zone, d'une façon jugée arbitraire par le député représentant du canton de Bouchain, revient avec force sur cette intéressante question.

« De nouvelles réclamations relatives à l'indemnité de zone m'étant tout récemment parvenues, dit CLEMENT, je tiens à attirer l'attention toute particulière de M. le préfet sur ce point. Pourquoy, en mars 1920, s'est-on supprimé l'indemnité de zone à tous les fonctionnaires du canton de Bouchain? »

Pourquoy, eh bien, monsieur, a-t-on de nouveau versé cette indemnité seulement aux instituteurs de Bouchain, Louches, Rouz Nouvillo, Emerchicourt, et pas aux autres, sans étendre la même mesure aux autres communes du canton? Et pourquoi réclame-t-on maintenant à ces fonctionnaires les sommes versées? Le coût de la vie est aussi élevé dans le canton de Bouchain que partout ailleurs. Or, nul doute que les sommes perçues ont été totalement dépensées. Il sera matériellement impossible aux fonctionnaires intéressés de rembourser au Trésor les sommes qu'ils ont régulièrement touchées. Je demande donc à M. le préfet d'intervenir d'urgence pour que les ordres de remboursement soient immédiatement retirés, tout en maintenant le désir que l'indemnité de zone soit payée, sans aucune exception, à tous les fonctionnaires du canton de Bouchain, sans toutefois causer préjudice aux autres fonctionnaires de l'arrondissement. »

M. REGNIER, remplaçant le préfet, répond à Clément que ces indemnités avaient un caractère provisoire. Une Commission s'est réunie, pour le canton de Bouchain, et a décidé de s'accorder que 5 % à certaines communes, la question n'étant actuellement soumise au ministre des Finances. « A la dernière séance, fait observer CLEMENT, M. le préfet a déclaré que l'indemnité de zone était déterminée par le degré de dévastation des communes. Or, le canton de Bouchain est celui qui a été le plus dévasté et dans tout l'arrondissement de Valenciennes. Pourquoi supprimer l'indemnité de zone dans ce canton, alors qu'elle est maintenue dans d'autres ayant moins souffert? Je ne réclame pas au sujet de l'indemnité dont profitent d'autres fonctionnaires, mais je demande que ceux du canton de Bouchain ne soient pas exclus et que justice leur soit rendue, en considération des dévastations de ce canton, qui se chiffrent par 80 pour cent. Les fonctionnaires de ce canton réclament contre le refus d'octroi d'indemnité dont ils sont victimes et l'estime que leurs réclamations sont parfaitement fondées et légitimes. »

M. REGNIER. — Nous prenons note de vos observations qui seront transmises à la Commission. Sur proposition de M. VANCAUWENBERGHIE, le Conseil général demande que la Commission soit appelée à réviser ses décisions et que représentant au canton de Bouchain, le préfet soit invité à constituer une commission de cette nature. On décide en outre que les fonctionnaires ne seront pas astreints à rembourser les indemnités reçues. Grâce à la ténacité de CLEMENT, cette question des indemnités de zone est donc en bonne voie de solution.

Demandes de subventions

Le Conseil repousse une demande de subvention émanant de l'Office de Tourisme, ajourne à la session d'août une demande de la Société des Septentrionaux à Paris, et vote 1.800 francs pour l'Office maritime paritaire de Dunkerque. A propos de demandes de subsides formées par plusieurs communes pour frais de cérémonies de remise de la croix de guerre et par des sociétés organisatrices d'oeuvres sociales, pour réceptions officielles, GONIAUX proteste contre des attributions de subventions pour banquets.

Le Chemin de fer du Cambrésis

REMY appelle l'attention de l'Assemblée sur la nécessité de rétablir à voie normale la ligne de Louches à Cambrai. M. BOURDON préconise la jonction de cette ligne à celle du chemin de fer du Cambrésis. A la suite d'un échange de vues entre MM. Vancauwenberghie, Bourdon, Rémy et Grimpard, ingénieurs en chef du département, on décide de renvoyer pour étude, à une commission, les deux propositions. Un vœu de M. WAXIN demandant qu'il y ait, comme avant la guerre, un agent-voyer par canton, est jeté par son auteur, en attendant l'expérimentation du fonctionnement actuel. Pour raison d'économie, un seul agent-voyer a maintenant plusieurs cantons dans son service. Il les visite en auto. M. Dufour est d'avis que cette innovation est plus coûteuse que l'ancien système, car il faut payer les frais d'auto et d'un commis! La question va être examinée et reviendra au mois d'août devant le Conseil.

Le chemin de fer de Bourbourg à Drincham

Une longue discussion s'engage sur le mode d'emploi des deux cent mille francs votés la semaine dernière pour l'établissement d'une voie ferrée de Bourbourg à Drincham. Le Président estime qu'ils sont destinés à amorcer les travaux et constituent la première tranche d'un emprunt de trois millions. MM. Scalbert, Demolon, Dufour, Bourdon prennent successivement part à la discussion et l'on décide, à l'unanimité, que ce crédit de 200.000 francs sera affecté à la conservation du matériel en attendant qu'une meilleure situation financière départementale permette l'exécution des travaux.

Prison de Valenciennes

BLEMANT. — J'attire l'attention de l'Administration préfectorale sur la nécessité d'établir à la Maison d'arrêt, un parc, pour permettre aux avocats de recevoir leurs clients. La prison de Valenciennes est suffisamment grande pour trouver une place, sans être obligé d'avoir recours à la salle du greffier. M. LE PRESIDENT. — C'est entendu, la question sera résolue comme vous le désirez.

Retraites ouvrières

Eloge du projet de loi sur les assurances sociales

VERHAEGHE rapporte un vœu tendant à ce que la loi de réorganisation des assurances sociales ait été votée le 10 avril 1920 sur les retraites ouvrières et paysannes soit relevé en proportion de l'augmentation du coût de la vie. Le rapporteur demande que tous les changements incombent aux employeurs. M. VANCAUWENBERGHIE estime que cette demande est contraire à l'esprit de la loi. Il se déclare partisan d'un versement par l'Etat, à ce sujet, le Président fait éloges du projet de loi sur les Assurances sociales présenté par M. Daniel-Vivien, ministre du Travail. Il déclare ce projet excellent, dit qu'il a été accueilli avec bienveillance par les organisations ouvrières et estime qu'il faut l'accueillir dans son principe. DELORY souhaite que ce projet soit déposé sans retard à la Chambre. On sait qu'il est maintenant à l'examen de la Commission d'Assurances et de Prévoyance Sociales. A la suite d'une observation du Président VERHAEGHE retire la dernière partie de son rapport, demandant que les ouvriers soient exemptés des versements, à l'unanimité, le Conseil se prononce pour une augmentation du taux des retraites ouvrières et paysannes, en rapport avec le coût de la vie.